



L'INVITÉ·E

Anthropologie des luttes

Chowra Makaremi

— Chowra Makaremi est anthropologue au CNRS et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), réalisatrice et autrice. Elle travaille particulièrement sur la révolution iranienne de 1979 ainsi que sur les mobilisations sociales et politiques en Iran jusqu'à aujourd'hui. On découvre, notamment en visionnant son court métrage *Hitch, une histoire iranienne*¹, que quelque temps après sa naissance, sa mère, opposante au régime, fut interpellée lors d'une manifestation et incarcérée pendant plusieurs années avant d'être assassinée avec plusieurs milliers d'autres personnes. Dans son dernier ouvrage *Femme ! Vie ! Liberté !*, paru aux éditions La Découverte en 2023, elle retrace les chroniques de la révolution iranienne de 2022 dans le but de « garder trace de la micro-événementialité ». Son engagement auprès de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (l'ANAFÉ) au début des années 2000 lorsqu'elle était étudiante l'a conduite à rédiger une thèse sur l'enfermement des migrant·es dans les zones d'attente à l'aéroport et à commencer à s'intéresser à l'État depuis ses marges. Elle a également étudié la procédure de comparution immédiate, qu'elle qualifie de « réponse pénale à une question politique et sociale : réguler les populations marginales ». Ses réflexions étayées interrogent le paradoxe de l'augmentation parallèle des victoires juridiques et de celle des atteintes aux droits. Elles permettent aussi d'établir des ponts entre des mouvements tels que celui des femmes en Iran, des révoltes des populations noires aux États-Unis et celles dans les banlieues en France. Elles ouvrent surtout des perspectives en particulier grâce au prisme émancipateur pour toutes des luttes féministes. Une lumière au bout du tunnel ? —

¹ Chowra Makaremi *Hitch, une histoire iranienne*, 2019, Alter Ego, 72 min.

2 Voir notamment CEDH, *Gebremedhin c. France*, 25389/05, arrêté du 26 avril 2007.

3 ZAPI : « zone d'attente pour les personnes en instance » dans les gares, ports, aéroports...

4 « Non admises » (INAD) et donc incluses dans la procédure de maintien aux frontières qui prévoit quand même un certain encadrement juridique et des droits.

5 Chowra Makaremi, *Zone d'attente pour personnes en instance : une ethnographie de la détention frontalière en France*, Thèses et mémoires électroniques de l'Université de Montréal, Département d'anthropologie, janvier 2009, 485 p.

6 Loi n° 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration qui a intégré dans la législation française la protection des étrangers gravement malades contre l'éloignement du territoire.

7 Chowra Makaremi *Hitch, une histoire iranienne*, 2019, *Alter Ego*, 72 min.

Délibérée : Peux-tu retracer ton parcours d'anthropologue et de réalisatrice et revenir sur ce qui t'a conduite à t'engager pour dénoncer les formes juridiques et ordinaires de la violence, l'expérience qu'en font les personnes notamment en situation d'exil ?

Chowra Makaremi : Pendant mes études en sciences politiques en 2004, l'ANAFÉ cherchait des bénévoles pour la première permanence juridique en zone d'attente. Je me suis inscrite et j'ai été formée en droit des étrangers. Pendant 6 mois, j'ai fait l'expérience d'un énorme décalage entre des victoires juridiques² – dont notre seule présence dans les ZAPI³ – et l'arbitraire policier qui se délocalisait en amont : contrôles dans les postes de police, les hangars, les halls. On n'avait pas de visibilité sur le nombre de personnes renvoyées sans être enregistrées⁴ ou sur les conditions d'expulsion. J'étais frustrée de constater qu'on avait des outils juridiques sans réels leviers. C'est pour étudier cette tension et comprendre les ressorts de ce que je considérais comme une aporie de l'action juridique, que j'ai commencé une thèse et fait mon entrée dans la recherche.

J'ai choisi l'anthropologie car cela permettait de se déprendre de certains cadres institués et de ne pas penser dans les catégories de l'État. J'avais besoin d'aller vers une discipline aux frontières beaucoup plus floues. Quand on fait du terrain, ça ne commence pas avec la mise en route de l'enregistreur : l'observation ethnographique c'est aussi tout ce qui se passe en amont, les temps creux, les temps vides, l'attente, il y a une attention aux corps et aux imaginaires.

J'avais aussi besoin de donner de l'attention aux émotions et de les considérer comme des clés : non pas seulement dire « elles existent et sont importantes », mais « elles nous apportent de la connaissance ». J'y ai consacré un chapitre de ma thèse⁵, en revenant sur la façon dont des moments de colère, de découragement face à des injustices produisent des déclics. Par exemple, une femme séropositive venue de Centrafrique,

très affaiblie, a vu sa demande d'entrée au titre de l'asile refusée. Elle a été appelée « à descendre avec ses papiers de police et son sac ». Seule après son départ, dévastée d'impuissance, j'ai réalisé qu'elle avait oublié sa notification de rejet. C'est là que j'ai eu un déclic : j'ai compris que la loi Debré n'était pas respectée en zone d'attente⁶ et que l'asile à la frontière avait un fonctionnement autonome de l'institution sur le territoire. C'était le point de départ pour penser les logiques de compartimentation et de fragmentation qui permettent de comprendre la frontière comme institution, et la violence frontalière en termes de violence institutionnelle. Je voulais faire progresser la réflexion dans une forme mixte de construction du savoir : l'anthropologie mobilise différentes lectures et dimensions (symboliques, psychologiques).

C'EST LA CAPACITÉ DU DROIT À FAIRE EXISTER UN ACTE EN LE NOMMANT, À CONTRER LE SECRET, LE DÉNI, QUI EST FONDAMENTAL

C'est la même démarche qui m'a amenée à être réalisatrice. En 2007, j'ai commencé à prendre une caméra, à retourner en Iran, d'où je viens, et à me pencher sur mon histoire familiale. Le fait de filmer m'a, à un certain moment, protégée. Une caméra donne une contenance, une raison d'être là, et permet d'établir un rapport d'enquête avec les gens. Je menais une enquête personnelle très politique sur des massacres, en 1988, de milliers d'opposantes, dont ma mère, dans les prisons. Cela restait un gros secret en Iran. Les familles, comme la mienne, restaient dans une forme de silence. La mémoire des violences d'État se perpétuait sous la forme paradoxale de secrets de famille. Douze ans plus tard – j'ai eu besoin de beaucoup de temps –, j'ai sorti le film documentaire *Hitch*⁷.

À mon entrée au CNRS, j'ai pu choisir mes champs de recherche avec beaucoup d'autonomie et j'ai

**Femmes!
Vie!
Liberté!**

**MAHSA
JINA
AMINI**



NAHEL MERZOUK

**RÉSISTANCE
RÉVOLUTION**



APARTHEID DE GENRE

OEIL



AUX FRONTIÈRES

**DROITS
DES
ÉTRANGERS**



réorienté mon travail sur l'Iran, notamment parce que je ne voulais plus travailler sur les migrations et leur contrôle. J'étais désemparée par le peu de prise du savoir critique sur le traitement des étrangers en Europe. On avait besoin de la diffusion de connaissances fondées sur un large consensus parmi les chercheurs : la gestion inhumaine des frontières est contre-productive pour « freiner » l'immigration, objectif en soi contre-productif pour régler nos problèmes économiques et sociaux. J'étais découragée par l'écart entre les mobilisations juridiques et les rapports de force politiques : on peut connaître des progressions dans un champ, tout en assistant à une violente dégringolade dans l'autre, comme nous le prouvent l'actualité et la montée des fascismes. Malgré le dévoilement critique, les oppressions perdurent et les techniques de pouvoir persistent. Les soulèvements « *Femmes ! Vie ! Liberté !* » en 2022 m'ont fait comprendre que ce n'est pas le savoir critique théorique qui donne du pouvoir aux acteurs et actrices pour agir. Par contre, le fait que des gens agissent et se mettent en jeu dans la rue peut établir ou faire bouger des rapports de force concrets, ce qui, en conséquence, rend audibles certaines analyses critiques.

Délibérée : Tu dresses le constat que plus la société civile s'organise pour défendre les droits des migrant·es et gagne ses combats juridiques, plus la situation des étranger·ères se détériore en France. Comment l'expliques-tu ?

Chowra Makaremi : On a souvent tendance à regarder les choses comme si c'était une interaction entre deux pôles : l'État d'un côté, la société civile de l'autre. Mais on a plutôt affaire à un triangle et le troisième pôle c'est l'opinion. C'est ce qui fait que la première chose qu'ont fait les gouvernements successifs, c'est d'adopter une nouvelle « loi immigration » et durcir les règles en agitant la peur de l'insécurité, pour gagner des points électoraux, même si l'on sait que ce n'est pas efficace dans les faits. J'ai l'impression que les mobilisations associatives pour le droit

des étranger·ères n'ont pas assez pris acte de cet enjeu de l'opinion : ce qui est illégal n'en est pas moins « légitime politiquement » et « lucratif » électoralement. Il faudrait donc penser de façon connectée le non-respect des droits et les usages politiques de la xénophobie, comme dans un ruban de Moebius : non seulement les penser théoriquement ensemble, mais trouver comment agir sur les différentes dimensions, ensemble.

Délibérée : Peux-tu expliquer ce que tu appelles « l'œil policier » aux frontières ?

Chowra Makaremi : L'idée est que le contrôle n'est pas uniquement le fruit d'une grille d'évaluation précise et objectivable. Les policier·ères ont une très grande croyance dans leurs propres capacités à faire du « screening psychologique et socio-anthropologique » pour identifier les gens qui n'auraient pas le « statut » pour circuler. C'est d'ailleurs ces termes qui sont employés dans les procès-verbaux de refus d'admission de la police de l'air et des frontières (PAF) ; il est écrit que « le statut socio-économique de la personne ne correspond pas aux raisons de son voyage et du tourisme ». Mais ce n'est pas qu'une histoire de couleur de peau. Par exemple, je suis iranienne, on pourrait dire que je suis racisée, or je ne me fais jamais contrôler car je sais bien circuler. Mon corps a appris à faire la queue à la sortie de l'avion, attendre au bon endroit, passer les portiques d'une certaine façon, lire les panneaux, etc. Ce sont des marqueurs. Or la PAF a plus de 60 % de marge d'erreur, ce qui devrait la conduire à se remettre en cause sur ses contrôles, mais comme c'est complètement arbitraire et qu'il n'y a aucune évaluation, cela continue à fonctionner. Ce savoir développé par les policiers quand « le métier entre » est ce que je qualifie d'« œil policier ». Ce sont les mêmes constats dans le train, les stations de métro et plus généralement les contrôles d'identité. Ce n'est pas uniquement un contrôle au faciès : nos « techniques du corps » nous identifient socialement aussi, et ces dimensions se combinent.

Délibérée : Selon toi, quel rôle le droit et les pratiques judiciaires peuvent-ils jouer dans ce cheminement pour protéger les personnes catégorisées comme vulnérables, notamment celles en zone d'attente ?

Chowra Makaremi : Je pense que le droit est absolument nécessaire, mais on ne doit pas en avoir une pensée magique. Il faut mener le combat contre l'hégémonie et tenir un contre-discours qui soit efficace, notamment sur l'immigration. Il ne faut pas s'adresser seulement à la raison des gens, mais aussi à leur émotion. Par ailleurs, et en lien avec ce point, il faut ne pas sous-estimer la place de la dimension symbolique dans nos vies. Par exemple, en matière de violences sexuelles et sexistes, je constate l'importance du droit et de la pratique quasi réparatrice d'un procès, même si l'agresseur n'est pas condamné à de la prison. C'est la capacité du droit à faire exister un acte en le nommant, à contrer le secret, le déni, qui est fondamental. On voit aussi par exemple l'importance d'une condamnation d'un policier dont on a pu prouver la violence. C'est sensible pour toute une communauté car cela vient nommer quelque chose de vécu au quotidien. Cela se joue donc à deux niveaux. D'abord celui « des droits » concrets – par exemple le droit à un traducteur ou une traductrice – à faire avancer comme possibilité applicable et réelle. L'autre versant, c'est d'utiliser la dimension symbolique du droit comme espace qui peut faire reculer le déni et combattre le silence.

Délibérée : Peux-tu expliquer l'origine du slogan « Femme ! Vie ! Liberté ! » et les éléments déclencheurs de cette nouvelle révolution en Iran ?

Chowra Makaremi : L'origine du slogan est kurde : « *Jin, Jiyar, Azadî* ». Les féministes kurdes du Rojava l'ont forgé en s'appuyant sur la pensée d'Abdullah Öcalan, leader autonomiste et fédéraliste kurde, emprisonné en Turquie depuis plus de 25 ans. À partir des années 1990, il a commencé à remettre en question son

ancrage uniquement marxiste en réfléchissant à la façon dont la domination de genre – la mise sous coupeur des femmes à tous les niveaux (de la famille, de la communauté, du groupe et de l'État) – est la clé de voûte qui articule toutes les autres formes de dominations : nationales étatiques, coloniales ou capitalistes. Penser la libération des femmes est donc une condition pour développer une théorie de la libération des peuples. L'objectif n'est pas seulement l'égalité économique, mais de penser les conditions d'une vie libre, ce qui déborde forcément les analyses théoriques des systèmes d'exploitation.

LA DOMINATION DE GENRE EST LA PREMIÈRE FORME DE DOMINATION QUI DONNE LA MATRICE DE LA DOMINATION COMME MODE D'ORGANISATION SOCIALE

Il écrit depuis la prison et a pu être critiqué car il fonctionne parfois par intuition, sans savoir empirique érudit dans lequel ancrer sa réflexion. Or un ouvrage qui a secoué les champs de l'anthropologie de façon radicale et qui s'appelle *Au commencement était*⁸ est venu corroborer ces intuitions. Le livre revient sur la dernière décennie de découvertes archéologiques majeures et ce qu'on peut en tirer comme leçon. Elles remettent en question le grand récit scientifique de l'histoire de l'humanité, cette idée que dès qu'on a un groupe humain de plus de 200 personnes, on doit avoir une société complexe avec une hiérarchie dont l'État serait la forme la plus aboutie, et l'État-nation la forme la plus mature des sociétés humaines. En réalité, les vestiges néolithiques expliquent qu'il n'y a pas de relation de cause à conséquence qui relierait le développement technologique, social et politique selon une ligne de progrès. Ce qu'ils disent aussi, c'est que de nombreuses sociétés connaissaient des organisations verticales, mais que, pour des raisons encore inconnues, elles avaient décidé de ne les appliquer que de

⁸ David Graeber et David Wengrow, *Au commencement était*, Paris, Les liens qui libèrent, 2023.

9 Qui s'étend sur la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran.

façon saisonnière. Un exemple parmi d'autres : le site de Stonehenge, où plusieurs milliers de personnes ont pu collaborer dans une structure hiérarchique d'organisation du travail et de la vie pour la construction d'un monument religieux, et ce une partie de l'année seulement, tandis que durant le reste de l'année, selon une alternance saisonnière, ces groupes vivaient en petits comités organisés de façon horizontale et plutôt nomades. Ces exemples, dont plusieurs se situent en Mésopotamie, viennent conforter les intuitions d'Öcalan. Ces sociétés sont souvent matriarcales et vénèrent des déesses. Une des hypothèses de David Graeber et David Wengrow est que la domination de genre est la première forme de domination qui donne la matrice de la domination comme mode d'organisation sociale.

PENSER LA LIBÉRATION DES FEMMES EST UNE CONDITION POUR DÉVELOPPER UNE THÉORIE DE LA LIBÉRATION DES PEUPLES

Dans « Femme ! Vie ! Liberté ! », la vie (« Jiyan ») est un élément important car il y a une dimension écologique essentielle dans la lutte kurde : faire face à la construction de barrage, à l'exploitation des sous-sols, aux appropriations des ressources et des espaces. Plein de sociétés reçoivent leurs luttes décoloniales sous le prisme écologique. C'est aussi la vie par opposition au culte de la mort. Il y a une vitalité dans la révolte en Iran et dans la culture kurde de la résistance. Les danses, les couleurs vont faire front face à l'islamisme mortifère de Daech, ainsi qu'au chiisme iranien, très porté sur le désir de martyr. Et « Azadi », la liberté, car ce qui est pensé dans ce laboratoire de résistance, ce sont les conditions d'une vie libre au-delà de l'émancipation de tel ou tel système d'exploitation. Ce slogan, initialement chanté aux funérailles des brigades féminines au Rojava, puis dans toute la région du Kurdistan⁹, a été repris lors des funérailles de femmes assassinées (féminicides privés ou pour raisons politiques),

pour transformer ces cérémonies en moments politiques de lutte contre le patriarcat.

Ce qui s'est passé en Iran en 2022, c'est l'entrée en résonance soudaine et surprenante de luttes qui étaient déjà là depuis plusieurs années de la part de différents groupes qui ne se voyaient pas. En décembre 2017 à Téhéran, « *les filles de la rue de la Révolution* » ont enlevé leur voile pour le mettre au bout d'un bâton, en inventant une nouvelle grammaire de la contestation. Au même moment, des soulèvements contre la vie chère, la corruption, ont secoué les banlieues populaires et les villes périphériques, créant des émeutes urbaines menées par les jeunes hommes. En 2022, il y a une mise en lien de ces mouvements de contestation : dans la rue, ces jeunes hommes vont défendre les jeunes femmes qui brûlent leur voile.

Délibérée : Dans plusieurs interviews, tu dresses un parallèle entre la révolution qui a suivi le meurtre de Mahsa Jîna Amini et les émeutes urbaines en réaction au décès de Nahel Merzouk, peux-tu revenir sur cette comparaison et notamment sur le concept de « basculement révolutionnaire » ?

Chowra Makaremi : Le régime de sensibilité politique dans lequel on vit s'articule autour d'une mobilisation collective à partir de l'indignation provoquée par une mort en tant qu'elle rend visibles des formes de violences physiques structurelles qui sont ressenties au quotidien. C'est aussi le cas du mouvement « *Black Lives Matter* », dont se revendiquent les soulèvements suivant la mort de Nahel en France et Mahsa Jîna en Iran. Ce slogan a été forgé par des féministes afro-américaines, des mères et des travailleuses sociales. Il y a un réel apport du féminisme en politique en tant que façon de problématiser une question politique et de se mobiliser. Les mouvements de mères, c'est une façon de tenir la vie pour importante, de faire de celles qui sont dans le travail reproductif des communautés des piliers d'organisation de la révolte.

Il y a deux autres éléments saillants. Le premier est la manière dont les émotions, notamment celle du deuil et du chagrin, sont mobilisées à un niveau collectif comme levier pour enclencher l'action. Le deuxième élément, c'est une certaine radicalité du refus, une façon de « dire non », comme Antigone : ces mouvements investissent le champ politique dans une verticalité du rapport de contestation. La philosophe Athena Athanasiou parle d'un « activisme de la perte » en réponse à la « perte de l'activisme »¹⁰. En Iran, c'est vraiment autour de la résistance de la famille de Mahsa Jina – notamment face aux forces de sécurité pour pouvoir organiser son enterrement – et à partir d'un deuil et d'une colère collectifs, que la mobilisation s'est construite : d'abord dans sa ville, puis devant l'hôpital et dans tout le pays. De la même façon, la mobilisation à la mort de Nahel est ancrée dans un territoire, celui de Nanterre, puis s'est aussi construite en cercles concentriques.

IL Y A UN RÉEL APPORT DU FÉMINISME EN POLITIQUE EN TANT QUE FAÇON DE PROBLÉMATISER UNE QUESTION POLITIQUE ET DE SE MOBILISER

Le langage de lutte donné à la révolte, la façon dont elle est canalisée, est un héritage des théories féministes. Aujourd'hui, les mouvements de rue, comme lors des législatives en juin dernier, bénéficient de ces pratiques de luttes féministes, mais sans les identifier comme telles, comme un féminisme politique. Par exemple, en Argentine ou en Iran, les femmes résistent en féministes et portent le mouvement. Mais je crois que c'est aussi le cas en France : les figures de Lucie Castets, de Marine Tondelier le montrent.

Délibérée : Les mouvements féministes font le constat que les femmes sont toujours les premières victimes des guerres, que penses-tu de cette notion d'apartheid de genre ? Devrait-elle être concrétisée ?

Chowra Makaremi : Deux choses me semblent importantes. D'abord, la formation même du concept d'« apartheid » traduit une dimension coloniale du pouvoir et elle entre en écho avec la façon dont les luttes féministes sont des outils de résistance et d'émancipation. En Afghanistan, les persécutions talibanes sont aussi contre les minorités ethniques Tadjiks ou Hazaras. Or la question de la persécution extrême des femmes est utilisée comme argument principal de la résistance par ces communautés. Donc, quand on parle de « l'apartheid de genre », on ne peut pas le réduire à une demande d'égalité femme-homme : il s'agit d'un outil qui permet de décrypter une forme de domination et d'y résister – même pour des hommes.

C'EST LA CONSTRUCTION DE LA FIGURE DE L'ENNEMI QUI NOUS FAIT SORTIR DU CHAMP DU POLITIQUE ET DES POSSIBILITÉS DE LA CONTESTATION

L'autre chose importante, c'est que les juristes doivent travailler en lien avec les communautés pour qu'elles puissent énoncer elles-mêmes les types de ségrégations subies. Reconnaître « l'apartheid de genre », c'est aussi trouver les moyens de penser des normes qui ne vont pas reproduire des présupposés culturels. Par exemple, la question du voile obligatoire est très complexe. La majorité des femmes militant en Afghanistan sont voilées : pas toujours par conviction, mais peut-être pour pouvoir circuler librement au sein de leur communauté. La ligne ne passe pas entre d'un côté la tête nue et l'absence de signes religieux et de l'autre toutes les femmes voilées.

Par exemple, les femmes baloutches pendant le mouvement « Femme ! Vie ! Liberté ! », se soulevaient contre l'État central iranien colonial – très violent contre les minorités baloutches – mais aussi contre un clergé sunnite deobandi

¹⁰ Voir notamment Athenia Athanasiou et Judith Butler, *Dépossession*, Montreuil sur Brèche, Diaphane, 2016.

11 Slogan des féministes chiliennes de « Las Tesis ».

12 « "Femme, Vie, Liberté !" Déclaration portant sur les revendications présentes des organisations indépendantes syndicales et civiles d'Iran », in *Cahiers et revue La brèche*, 19 février 2023, <https://alencontre.org/moyenorient/iran/femme-vie-liberte-declaration-portant-sur-les-revendications-presentes-des-organisations-independantes-syndicales-et-civiles-diran.html>.

extrêmement rigoriste, conservateur et misogyne, et contre les structures tribales traditionnelles de la famille, de la tribu. Elles avaient donc trois « couches d'entraves » à leur simple présence dans la rue. Et là, elles sont sorties manifester. Le clergé sunnite et les structures tribales les ont laissées avoir une présence exceptionnelle dans la rue puisque la révolte féministe était paradoxalement devenue un langage unitaire de contestation du pouvoir central iranien, très répressif dans la région. Dans la rue, ces femmes ont crié « Voilée ou non, j'avance vers la révolution », mais aussi : « Le salaud c'est toi, la femme libérée c'est moi »¹¹. À qui crient-elles ces slogans ? À l'État ? À leurs pères, maris et frères ?

Délibéré : Que peux-tu dire de la place des procédures antiterroristes dans un pays comme l'Iran d'une part et comme la France d'autre part ? Ont-elles quelque chose de commun ?

Chowra Makaremi : Oui, elles ont quelque chose de commun et de contre-intuitif. Généralement, on associe l'Iran à l'islam politique et l'islam politique au terrorisme. Mais, en réalité, l'Iran est un des premiers pays à avoir mis en œuvre des lois antiterroristes pour se débarrasser de son opposition et réduire au silence la société civile, et ainsi à avoir pratiqué un terrorisme d'État. Donc historiquement, la République islamique est du côté de la genèse des lois antiterroristes et de leur instrumentalisation. Après la révolution de 1979, il y a eu une prise du pouvoir extrêmement violente par le parti de Khomeini, qui a noyauté les institutions par le haut et par le bas. Parmi les groupes marginalisés, certains ont décidé d'entrer en lutte armée et de répondre à la répression par des attentats. L'État républicain islamique à travers notamment le réseau des tribunaux et juges révolutionnaires, a adopté de nouvelles lois antiterroristes et en leur nom, condamné à mort beaucoup d'opposant·es politiques. Dans les dernières années, elles ont été abondamment utilisées au Baloutchistan contre des groupes

autonomistes, armés ou non. Presque la moitié des condamnées à mort sont des baloutches alors que la population baloutche représente 3 à 5 % de la population du pays.

Pour faire le lien avec les procédures antiterroristes en France, c'est la construction de la figure de l'ennemi qui nous fait sortir du champ du politique et des possibilités de la contestation. Pour moi, le dernier maillon de cette chaîne c'est la manière dont le délit d'apologie du terrorisme est utilisé pour sanctionner des collègues qui travaillent sur la Palestine depuis le début de la guerre à Gaza. On voit comment la figure de l'ennemi comme limite au-delà de laquelle se justifie un traitement exceptionnel (la suspension des garanties de droits) permet de tracer des lignes rouges dans le débat public, notamment à travers un transfert du stigmate contre ceux et celles qui refusent la logique de l'ennemi. On ne sait pas comment faire collectivement, comme universitaires, pour faire face à cette mise sous silence. Concrètement, la procédure pénale rend inaudible l'universitaire concerné·e, pourtant expert·e. Ce délit est aujourd'hui une épée de Damoclès au-dessus de la tête de toutes les expert·es qui travaillent sur la société palestinienne depuis des décennies.

Délibéré : Peux-tu dire un mot sur l'appel du 19 février 2023 des syndicats¹² démarche inédite en Iran ? Ce qui est notamment frappant c'est que les premières revendications – avant même celles sur l'égalité des droits – concernent l'arrêt de la répression ; qu'est-ce que ça dit de la place des institutions judiciaire et policière ?

Chowra Makaremi : En Iran, la justice n'a aucune autonomie et est très clairement un rouage du régime répressif. Par exemple, l'ex-président de la République, Ebrahim Raïssi, mort dans un accident d'hélicoptère en mai dernier, était juge révolutionnaire dans les années 1980 et a envoyé à la mort des dizaines de milliers de prisonnier·ères politiques, c'était un des leaders des purges. Il

était procureur puis est devenu gouverneur, puis président de la République sans jamais avoir été élu. Sa trajectoire montre à quel point la justice n'est pas un pouvoir autonome en Iran.

LA FAÇON DONT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EST COMPRISE EST UNE VISION TRÈS MASCULINE, CELLE DE LA PRÉSERVATION DU TERRITOIRE

Néanmoins, le champ judiciaire de la justice civile a été énormément investi par les féministes dans les années 2000, pour améliorer les conditions de vie des femmes sans s'en prendre aux « lignes rouges » et entrer en confrontation directe avec l'État. Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003, avocate spécialisée dans le divorce, agissait au quotidien pour construire de la jurisprudence favorable – enfin moins outrancièrement défavorable – aux femmes. Elle avait été juge avant la révolution, mais les femmes n'ont pas le droit d'être magistrates depuis 1979. C'est vraiment dans ce domaine de l'égalité des droits civils que s'est forgée une société civile très puissante. Ce travail a tout à coup été réprimé dans les années 2007-2008, et la justice mise à contribution dans ce mécanisme de répression, à travers les « tribunaux révolutionnaires ». La procédure y est arbitraire, les avocat-es ne sont pas toujours admis-es lors des procès, les audiences parfois délocalisées dans les prisons. Ce qu'on appelle justice en France et en Iran ne recouvre pas les mêmes réalités. Et pourtant il y a aussi un monde judiciaire organisé avec des acteur-rices professionnel-les, des avocat-es qui s'en saisissent comme outil d'émancipation.

Délibérée : Vois-tu des perspectives positives depuis ta place d'anthropologue de la violence ?

Chowra Makaremi : Ce que je trouve positif en discutant beaucoup avec des féministes des mouvements sud-américains, c'est la manière dont elles s'organisent pour réfléchir autour de la puissance du féminisme. C'est le cas avec le mouvement « ni una menos » et des ouvrages comme celui de Verónica Gago¹³. Une chose qui m'a beaucoup marqué, c'est comment ce mouvement a réussi à faire constitutionnaliser le droit à l'avortement, notamment en créant une grande coalition qui allait des militantes les plus radicales aux péronistes, alors au pouvoir : le mouvement s'est créé à l'occasion des soupes populaires, en expansion inouïe du fait de la précarité galopante. Les personnes qui tenaient ces cantines se sont rendu compte qu'elles étaient toutes des femmes. Ça me fait penser à certains mondes de la défense du droit des étranger-ères qui sont éminemment féminins, sans que les acteurs et les actrices ne les pensent comme tel. Je me demande ce que cela donnerait en France, en termes d'élaboration de ripostes et de projets alternatifs, si toutes ces organisations citoyennes qui pallient les manques de l'État en matière d'aide sociale à l'enfance, de droit des enfants, de violences sexuelles, les associations de parents d'élèves, se rendaient compte qu'elles sont menées par des femmes et se pensaient aussi comme lieux d'action féminins. Est-ce que cela permettrait de porter un agenda féministe qui comprendrait le fait de se rendre compte que la préoccupation principale des français-es ce n'est pas l'insécurité et l'immigration, mais la prise en charge de leurs parents qui vieillissent, l'accès aux hôpitaux, les places en crèche ? La façon dont la sécurité publique est comprise est une vision très masculine, celle de la préservation du territoire. C'est ce qu'on peut apprendre des luttes ailleurs dans le monde qui conçoivent le féminisme comme lieu d'organisation et de réponse collective à la précarisation de nos vies. ■

13 Verónica Gago, *La puissance féministe, ou le désir de tout changer*, Paris, éditions Divergences, 2021.